

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 17 juillet 2013 portant décision sur le point d'exécution des programmes d'investissements 2012 et 2013 de TIGF

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL, Hélène GASSIN, Jean-Pierre SOTURA et Michel THIOLLIERE commissaires.

En application des articles L.134-3 et L.431-6-II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport (GRT) doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. En outre, en application des articles susvisés, la CRE « veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des réseaux et à leur accès transparent et non discriminatoire ».

Dans ce cadre, par délibération du 20 décembre 2012, la CRE a approuvé le programme d'investissements de TIGF pour l'année 2013 et lui a demandé de présenter, pour le courant du mois de juin 2013, un rapport d'exécution intermédiaire des investissements réalisés.

TIGF a été auditionné par le collège de la CRE le 11 juillet 2013 et a présenté, à cette occasion, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2012, ainsi que l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements pour l'année 2013. Les écarts constatés entre les niveaux des investissements approuvés d'une part, les investissements effectivement réalisés pour 2012 et les prévisions mises à jour pour 2013, d'autre part, ont été présentés par TIGF.

1. Observations sur le bilan d'exécution du programme d'investissements 2012

Le programme d'investissements approuvé pour l'année 2012 par la CRE dans sa délibération du 15 décembre 2011 s'élevait à 163,0 M€.

Le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2012 s'élève à 121,4 M€, soit une baisse de 41,6 M€ (- 25,5 %) par rapport au programme approuvé.

Cette baisse résulte notamment d'une diminution des investissements de fluidification sur le réseau principal, pour un montant de 26,5 M€, en raison :

- d'une baisse de 16 M€ pour le projet Girland (renforcement des capacités au niveau de l'artère de Guyenne : canalisation entre Lussagnet et Captieux). TIGF anticipe une baisse de 8 M€ du coût global du projet par rapport au budget initial ;
- d'une baisse de 6,3 M€ sur le projet de renforcement de l'artère du Béarn, à la suite d'un report de travaux dans les connexions au réseau régional. Ce report n'a pas affecté la mise en service qui a eu lieu en décembre 2012 comme prévu.

Une baisse de 10 M€ est également constatée sur le poste sécurité. Cet écart s'explique par une révision de l'échelonnement des dépenses, s'étalant sur plusieurs années.

La CRE observe également que, pour le reste du programme d'investissements et notamment les dépenses concernant la construction du siège unique, les dépenses constatées sont globalement en ligne avec les prévisions.

2. Observations sur l'état d'exécution du programme d'investissements 2013

Le programme d'investissements approuvé pour l'année 2013 par la CRE dans sa délibération du 20 décembre 2012 s'élevait à 152,1 M€.

TIGF a présenté à la CRE l'exécution à mi-année de ce programme, qui fait apparaître une baisse de

22,6 M€ du montant prévisionnel des dépenses d'investissements par rapport au programme approuvé pour 2012. Ce montant prévisionnel s'établit désormais à 129,5 M€

Cette baisse est essentiellement liée à deux projets :

- l'artère de l'Adour, pour un montant de 12 M€ due aux conditions de marché favorables pour l'achat des tubes. TIGF considère que cette baisse n'a pas de conséquence sur le coût global du projet car il anticipe une hausse des dépenses relatives aux contraintes environnementales ;
- le projet Girland, pour un montant de 11 M€. Cette baisse s'explique par le report de la fin du projet de canalisation entre Lussagnet et Captieux en 2014, en raison des conditions climatiques défavorables. Ce report n'a pas eu de conséquence sur la mise en service du renforcement des capacités à l'interconnexion de Larrau au 1^{er} avril 2013.

En outre, concernant la partie compression du projet Girland, la décision de construction d'un troisième compresseur au niveau de la station de Sauveterre à l'horizon 2017 (estimée à 27 M€) a été confirmée par TIGF en juin 2013.

Enfin, TIGF a fait part lors de son audition d'incertitudes sur le bilan définitif d'exécution du programme 2013, liées notamment à des difficultés avec certaines entreprises de pose ou aux conséquences éventuelles des intempéries du premier semestre.

3. Décision concernant le programme d'investissements 2012

La CRE constate que l'écart entre les dépenses d'investissements réalisées et le programme d'investissements approuvé pour 2012 est principalement lié à des conditions de marché favorables sur les travaux pour le projet Girland et à des reports concernant des projets relatifs au développement du réseau de grand transport. Ces reports sont sans conséquence pour le calendrier de ces projets ou leur coût.

La CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de TIGF est conforme au programme approuvé.

4. Décision concernant le programme d'investissements 2013

La CRE constate que TIGF respecte les calendriers de mise en œuvre des différents projets d'investissements, notamment en ce qui concerne le développement des capacités aux interconnexions avec l'Espagne.

Elle observe que l'écart entre les dépenses d'investissements réévaluées et le programme d'investissements approuvé pour 2013 est lié, d'une part, à la révision à la baisse de certains coûts et d'autre part, au report de travaux concernant différents projets, à la suite des conditions climatiques difficiles du premier semestre 2013.

En conséquence, la CRE approuve le programme d'investissements réévalué par TIGF pour l'année 2013.

Elle demande à TIGF de lui présenter, fin septembre 2013, l'ensemble des études ayant conduit à la confirmation de la décision d'investissements de la compression de Sauveterre.

Fait à Paris, le 17 juillet 2013

Pour la Commission de régulation de
l'énergie,

Le président,

Philippe de LADOUCETTE